Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20261009-DCM_2026_241-DE

**COMMUNE DE CARNAC (Morbihan)**

Service Financier
SF/LAD/VLN/2026

# DECISION DU MAIRE N° 2026-241

## MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES « DROITS DE PLACE » : AUGMENTATION DU MONTANT DE L'ENCAISSE

Le Maire de la Commune de CARNAC,

Vu la délibération n°2026-048 du 30 avril 2026, prise en application du 7ème alinéa de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, par laquelle le conseil municipal de Carnac a délégué ses pouvoirs au Maire, pour la durée de son mandat, afin de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.1617-1 à 18,

Vu l'arrêté du Maire n°81-43 du 11 mai 1981 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place,

Vu la décision du maire n°2006-82 du 29 juin 2006 augmentant le montant de l'encaisse à 4 500€,

Considérant la nécessité d'augmentant le montant de l'encaisse notamment pendant la saison estivale,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 2 septembre 2026,

## DECIDE :

ARTICLE 1 : L'article 3 de l'arrêté n°81.43 du 11 mai 1981 est modifié comme suit : « Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à :

-de septembre à juin : 5 000€

-Juillet/Août : 10 000€. »

ARTICLE 2 : En application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Lorient

CARNAC, le 9 octobre 2026.

Le Maire,




Alexandre LANOË

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr.